

Conseil EDSP2 du 20 mars 2025

A l'ordre du jour :

En Séance plénière

1. Groupe de travail sur le portfolio de compétences en doctorat (RNCP) : état des lieux, objectifs et agenda
 2. Informations
 3. Parole aux doctorants
 4. Bureau scientifique de l'ED
 - Propositions de classement
 - Contrat doctoral Handicap – UB/MESRI
 - Mobilité Winter call - Collège des ED
 - Prix de thèse interdisciplinaire – EDSP2
 - Présélection réalisée pour les deux appels d'offres FRM
 5. Concours ED (Point non délibéré lors du Conseil du 23 janvier 2025)
 6. Calendrier du concours 2025 de l'EDSP2
 7. Retour sur le 1^{er} atelier Pratiques doctorales organisé par l'ED
-

SEANCE PLENIERE

1. Groupe de travail sur le portfolio de compétences en doctorat (RNCP) – projet porté par le Collège des écoles doctorales

L'Arrêté du 22 février 2019 définit les **compétences communes des diplômés du doctorat et inscrit le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle**. Il s'agit d'un enjeu de lisibilité du doctorat auprès des recruteurs non académiques.

La fiche Doctorat enregistrée au RNCP est déclinée en 6 blocs de compétences communes à tous les doctorants :

1. Conception et élaboration d'une démarche de R&D, d'études et prospective
2. Mise en œuvre d'une démarche de R&D, d'études et prospective
3. Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective
4. Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
5. Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
6. Encadrement d'équipes dédiées à des activités de R&D, d'études et prospective

Le catalogue des formations proposées et gérées dans Adum est aussi présenté par bloc de compétence RNCP (les intervenants/formateurs ont sélectionné des compétences). Pour toute formation suivie en dehors du catalogue Adum, l'ED demande aux doctorants de cocher au moins une compétence parmi les blocs RNCP.

Les compétences RNCP sont pour la plupart énoncées de manière trop générale. Les doctorants ont des difficultés à construire leur portfolio, à faire le point sur les compétences RNCP acquises ou à acquérir.

Le groupe de travail EDSP2 (composition à définir) est chargé de donner des exemples concrets, selon ses spécificités, pour chaque compétence associée à un des 6 blocs RNCP.

Pour ce faire, le groupe pourra s'appuyer sur les travaux réalisés par deux groupes projets : de l'université Bourgogne Franche Comté et de l'ED Science et Environnement de l'Université de Bordeaux.

Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année universitaire afin que les doctorants puissent disposer du document dès la prochaine rentrée.

Temps de travail estimé : 3 réunions de 2h

2. Informations

Campagne de qualification 2026
Concours Ma thèse en 180 secondes
Campagne de césure pour 2025-2026
Prix de thèse interdisciplinaire MSHBx
Bordeaux Summer Schools
Le bulletin de l'ED
La Journée de l'Ecole doctorale

3. Parole aux doctorants

Compte tenu du contexte national, les doctorants demandent si l'ED est impacté par des coupes budgétaires.

A ce jour, la présidence de l'université a tenu ses engagements : sanctuariser le budget du Collège des écoles doctorales. La masse salariale des contrats doctoraux constitue une part très importante du budget A ce jour, le nombre de contrats doctoraux alloué pour le concours 2025 reste le même.

4. Propositions de classement du Bureau scientifique EDSP2

Avant la tenue du Conseil, les membres enseignants-chercheurs et chercheurs ont reçu les dossiers des candidats et les propositions de classement.

4.1 AAP Mobilité

Dans le cadre de l'AAP Mobilité Winter Call, 3 demandes relèvent de l'EDSP2 (au total, 21 demandes ont été déclarées éligibles par le Collège des ED).

Les conditions d'éligibilité : être inscrit en doctorat au moment du dépôt et durant toute la mobilité, effectuer un séjour entre 2 et 12 mois, être accueilli dans une université ou institution étrangère.

Pour rappel, il y aura l'AAP Mobilité Summer Call :

Candidatures au mois de juin-juillet / Résultats au mois d'octobre / Départs possibles à compter du mois de novembre

Les trois demandes sont de très bons dossiers. Un classement sans ex-aequo est demandé. Les avis circonstanciés sont donnés. Il a été privilégié une demande indispensable dans le cadre de l'avancée de la thèse. Le classement ne devrait pas être défavorable aux doctorants classés en 2 et 3 car jusqu'à présent, toutes les demandes de mobilité entérinées par les écoles doctorales ont été acceptées (sauf si le FSD n'a pas autorisé le déplacement pour zone classifiée à risques).

Le classement est approuvé par le Conseil.

4.2 AAP Handicap

Trois demandes relèvent de l'EDSP2 (au total 7 demandes ont été déposées auprès du Collège des ED).

L'université de Bordeaux alloue deux contrats et le ministère peut ajouter un troisième financement.

Il est précisé que le directeur de l'ED n'a pas participé à l'examen des dossiers puisqu'il présente une candidate.

La proposition de classement est assortie des avis du Bureau scientifique pour chaque candidature.

En 1^{ère} position, le projet s'inscrit dans projet national Atypie-friendly (la construction d'un enseignement supérieur inclusif) qui associe l'université de Bordeaux. La candidate est majeure de promotion M1 et M2, élément en faveur de la bonne réalisation de la thèse.

En classement 2 et 3, les projets sont qualifiés d'excellent à intéressant et le parcours des candidates en adéquation avec le projet. Le projet en position 2 aurait pu s'intégrer dans Atypie-friendly.

Le classement est approuvé par le Conseil.

4.3 Prix de thèse de l'interdisciplinarité de l'EDSP2

Le Bureau a examiné 8 dossiers pour moitié de candidats de disciplines en SHS.

Même en tenant compte du fait que les derniers lauréats du prix étaient docteurs en santé publique, le Bureau scientifique a estimé que les demandes en SHS ne remplissaient pas les critères de l'interdisciplinarité. Une réflexion est engagée pour rendre plus explicites les critères qui définissent l'interdisciplinarité notamment en SHS.

Le Conseil approuve le nom du lauréat, docteur en santé publique, auteur d'une thèse qui a mobilisé plusieurs domaines scientifiques : la santé publique, les sciences du numérique et les sciences sociales.

4.4 Les AO de la FRM et un Bureau ad hoc

L'appel d'offre « Contrat doctoral FRM » est réservé aux écoles doctorales dont la thématique s'inscrit dans les missions de la FRM (une trentaine de contrats doctoraux de 3 ans à la rentrée universitaire 2025-2026).

S'est ajouté tardivement l'appel d'offre Prix Béziat-Rouanet (deux contrats doctoraux de 3 ans à la rentrée universitaire 2025-2026 dans le domaine de la cardiologie)

Pour chaque appel d'offre, l'EDSP2 pouvait soumettre, et **au plus tard le 19 mars 2025**, une candidature à la FRM. La FRM communique ensuite aux candidats un code d'accès pour saisir et déposer en ligne leur dossier de candidature.

4 candidatures ont été reçues avec des directions de thèse de Bordeaux Population Health, impliquant notamment le responsable du grand domaine Santé publique et la directrice-adjointe de l'ED, tous 2 membres du bureau scientifique de l'ED. C'est pourquoi un Bureau scientifique ad hoc a été constitué constitué de 3 membres du Conseil de l'ED.

Les classements établis sont argumentés en séance.

2. Concours ED

Le Conseil restreint du 5 décembre était dédié à ce sujet. Des discussions avaient émergé des propositions (texte en bleu) qui n'ont pas pu être actées en janvier faute de temps.

Conditions d'éligibilité

La candidate ou le candidat doit être titulaire du diplôme de master. [Si le M2 est en cours d'obtention, une attestation provisoire de réussite et les notes du dernier semestre sont à déposer à l'ED au plus tard la veille du concours et avant 17h.](#)

Précision sur la direction de thèse

Titulaire d'une HDR [ou d'une ADT en cours de validité.](#)

Non applicable pour le concours 2025 mais adopté pour le concours 2026 : [La direction de thèse ayant eu deux candidats lauréats au cours des 4 derniers concours \(quel que soit le taux d'encadrement/lauréat\) ne peut présenter un nouveau candidat.](#)

Dossier du concours

Un minimum de 5 pages a été approuvé. Un bilan sera fait à l'issue du concours 2025. Les nombres de mots maximum et minimum seront indiqués sur le proforma.

Le jury

[Le jury est composé de 5 membres de chaque grand domaine, plus le directeur de l'ED qui ne vote plus. Les directeurs-adjoints de l'ED sont membres du jury.](#)

Le secteur Sciences de la société compte déjà 5 membres dont 3 « science politique » : l'un d'entre eux devra se désister pour céder sa place à Andy Smith, directeur-adjoint de l'ED.

Le secteur Sciences de l'homme et humanités compte 4 membres. Le directeur de l'ED n'étant plus votant, un 5^{ème} membre sera désigné par la direction de l'ED.

[En cas d'absence, un remplaçant est désigné par la direction de l'ED sur proposition du directeur de laboratoire auquel est rattaché l'enseignant-chercheur absent. La désignation est validée par le Conseil de l'ED.](#)

[Les membres déclarent, avant les auditions, d'éventuels conflits ou liens d'intérêt sur un formulaire \(annexé au présent compte-rendu\). Le formulaire est transmis aux membres du jury par l'ED une fois que la liste des candidats sélectionnés au concours est connue. Il contiendra les noms des candidats. Si un conflit ou lien d'intérêt est déclaré, le membre du jury ne sera pas autorisé à intervenir dans les discussions concernant le ou les candidats.](#)

Le jury dispose d'une grille de notations commune comportant les rubriques suivantes : Parcours antérieur ; Projet écrit ; Prestation orale. [La rubrique « Contexte » est supprimée.](#)

Les deux premières sont à compléter avant les auditions. L'ED ne recueille pas les notations. Chaque membre se base sur ses propres notations pour voter.

Réunion de présélection

Le Bureau scientifique (la direction de l'école doctorale et les représentants des trois grands domaines de recherche) et [les membres du jury](#) sont réunis pour :

- délibérer sur l'ensemble des pré-classements afin de retenir au maximum 30 candidats
- [rappeler les modalités de fonctionnement du jury](#)

[Après chaque audition \(10 min au maximum](#) demandé en séance au lieu de 5 min) et en l'absence du candidat auditionné, le Président du jury posera les deux mêmes questions aux représentants des domaines (principe d'équité entre les candidats) :

- pertinence de l'exposé
- pertinence des réponses faites par le candidat

Les cinq représentants du domaine concerné pourront s'exprimer.

Délibérations

1^{er} vote : modalités à discuter lors du prochain Conseil. Renaud Becquet présentera un mode de vote.

Discussions (sur les candidats restants)

Le 1^{er} critère à retenir est l'excellence des candidats.

L'équilibre des grands domaines/disciplines sera discuté seulement pour des candidats de niveau équivalent. Les discussions porteront uniquement sur la qualité de la présentation orale, le dossier écrit, le parcours du candidat.

Règles à respecter : convivialité des débats ; les membres du jury prennent la parole après avoir été invité par le Président du jury ; un membre de jury en situation de conflit d'intérêt doit s'abstenir de participer aux délibérations concernant le candidat concerné.

Consensus ou 2^{ème} vote systématique.

Le Conseil valide les propositions indiquées en bleu.

3. Calendrier du concours 2025 de l'EDSP2

Jeudi 17 avril	Validation de la composition du jury du concours par le Conseil EDSP2
	Remontée par les directions de thèse des intentions de candidature auprès des responsables des 3 grands domaines de l'ED (selon leur propre calendrier)
Dimanche 22 juin	Date limite de dépôt dans Adum des dossiers de candidature
Jeudi 26 juin à 14h	Réunion de restitution des présélections des candidatures par spécialité Point sur l'organisation du concours (Bureau scientifique de l'ED et Jury du concours)
Vendredi 27 juin	Mail aux candidats : fin ou poursuite du concours Mail aux membres du jury : dossiers des candidats à auditionner
Mardi 8 juillet Mercredi 9 juillet	Audition des candidats - Délibérations du jury (Concours EHESP : Auditions les 9 et 10 juillet 2025)
Jeudi 10 juillet	Mail aux candidats : communication des résultats Affichage des résultats sur le site web du doctorat

1. Retour sur les ateliers Pratiques doctorales

Le 1^{er} Atelier s'est déroulé le 20 février 2025 et a réuni une trentaine de participants.

L'encadrement des thèses au sein de l'EDSP2 : Mise en discussion de deux enquêtes par questionnaire

Le compte-rendu de la séance a été diffusé en même temps que l'annonce/inscription du 2^{ème} atelier.

Le 2^{ème} Atelier se tiendra le 17 avril de 14h à 16h (campus Victoire - salle en cours de réservation)

Thème : Eléments de cadrage et regards des services spécialisés

Intervenants : La médiatrice de l'université de Bordeaux et Référents de la cellule de veille et d'écoute de Sciences Po Bordeaux

Contenu de la présentation : Fonctionnement du service – cellule
 Typologie des difficultés remontées et leur gestion
 La confidentialité

La présidence de l'université a sollicité la direction de l'ED à venir présenter cette initiative.